

mesurans en superficie ^{40 acres} quatrevingt acres, bornée au nord par
 Leandre Bourque, au Sud par des terre réservées pour le Chemin de
 fer, à l'Est par le Domaine public, et à l'Ouest par le Domaine
 Estimé ensemble avec toutes les batures et améliorations
 dessus à la somme de quatre cent quatrevingt piastres \$ 480,00

2° une certaine portion de terre boisée, située au même
 lieu contenant environ ^{vingt 40 acres} quarante acres bornée, bornée
 à l'Ouest par Leandre Bourque, au nord par le Domaine
 public, au Est par R. P. K. et Sud par la terre ^{Domaine} ~~Sauvage~~
 estimée à la somme de cent piastres " 100,00

= Ces morcelles de terre sont les mêmes achetés par Estare
 & Richard de Leandre C. Bourque par acte du 6 Octobre 1860
 passé devant Prosper Martin notaire pour cette paroisse
 et décrites comme étant le quart Sud Est du quart Nord Est de
 la Section huit, le quart Nord Est du quart Sud Est de la Section
 huit et le quart Sud West du quart Sud Est de la Section
 huit =

3 Six cent quarante pages de Caniers à la lettre estimés -
 deux cent quarante piastres " 240,00

4 Six vaches à quinze piastres " 90,00

5 une paire de boeufs, quarante cinq piastres " 45,00

6 cinq chevaux domestiques (creoles) à (30) trente piastres " 150,00

7 une jument et quatre poulains, 3 d'un an, 1 de deux ans & l'autre
 trois ans, 3 l'autre suivans la même, trente cinq piastres 35,00

8 un wagon - cinquante piastres " 50,00

Transporté \$ 1190,00

	pour transport	1190.00
9	une Charette a bœufs vingt piastres	20.00
10	quatre charrues et deux herse, le lot vingt-cinq piastres	25.00
11	quatre-vingt sacs de maïs net à Soixante-quinze cents.	50.00
12	un lot de harnais pour charrou, cinq piastres	5.00
13	meubles de maison composés de trois lits complets — cinq chaises, une armoire, trois tables, un garde-manger 5 ^{es} le tout Soixante quatre piastres	50.00
14	ustensils de cuisine, dix piastres	10.00
15	un fût à moudre — cinq piastres	5.00
16	un lot six Cochons, dix piastres	10.00
17	un fusil vingt cinq piastres	25.00
18	un marteau et accessoires cinq piastres	5.00
19	un Rouet cinq piastres	5.00
		<u>\$ 1430.00</u>
	Don par Joseph Richard pour un cheval huit piastres	30.00
		<u>\$ 1460.00</u>

Ayant estimé toutes les propriétés appartenant à la
Succession, nous avons clos le présent inventaire se-
rmontrant à la somme de quatorze cent cinquante
piastres.

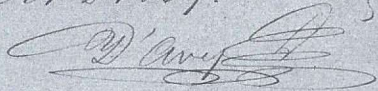
En foi de quoi les estimateurs signent ensemble
avec

Inventaire 2/18/69

Etat de la Louisiane
Paroisse de St. Landry

Nous et chacun Soussigné jurons —
Solennellement, que nous estimerons toutes les propriétés —
dependantes de la Succession de feu Virginie Lefort dernièrement
de cette paroisse, et devant en Communauté entre Elle et son
marri Octave Richard, du milieu de notre connaissance
que Dieu nous Soit en aide
Assurance par 3 Soussignés
ce 18 février 1869.

O D'Almeida
Joseph L. Bourque


Recevoir

Etat de la Louisiane
Paroisse de St. Landry

Aujourd'hui le dix-huitième jour du
mois de Février de l'an de notre Seigneur mil huit cent —
soixante neuf

Le Juge L'Orge Recevra dans et pour la paroisse de même
qualifié, pour en conformer à l'ordre de l'honorable la
Cour de paroisse, daté d'aujourd'hui, et une Commission
ordonnée par Joseph L. Richard greffier de la dite Cour —
procède a mon Bureau dans la ville des Opelousas a prendre
un inventaire estimatif de tous les biens tant meubles —
qu'immeubles dependants de la Succession en Communauté
entre Octave Richard et Virginie Lefort cette dernière
décédée

a cet effet J'ai nommé comme estimateurs messrs
Onézime Boudreaux Joseph L. Bourque propriétaires
demeurant en cette dite paroisse, qui par moi assermentés
conformerement à la loi précédens a estimer les
dits biens ainsi qu'il S'en Savaient

1° Une certaine portion de terre de prairie établie en habitation,
dernière Résidence de la défunte, située a Blaquemine Creole —

mesurant

et principalement de fixer les termes et condition de la
vente des propriétés dépendantes de la succession en-
communauté entre leur père et mère de sont —
mutuellement consultés et après mûre délibération
se déclarent unanimement d'opinion qu'il est de l'intérêt
des dits mineurs que les propriétés soient vendues viz :

Les meubles pour du comptant payable le jour de la vente,
Les immeubles, en cinqième payable comptant le jour de la
vente, et la balance à un et deux ans de crédit du jour
de la vente, par paiements égaux, les acquereurs fournissant
bonne et solvable sécurité à la satisfaction du tuteur, toutes
sommes non punctuellement payées portant frais pour eux
par an d'intérêt à compter de leur échéance jusqu'à parfait
paiement, et les immeubles restants et demeurants —
spécialement affectés obligés et hypothéqués en faveur de
la dite succession jusqu'à parfait paiement tant du
principal, que des intérêts.

Les acquereurs devront ^{en} outre se mettre de ne
pas vendre au autre disposé des propriétés pas en
achetés ~~de~~ avant paiement de leur achats —
respectif —

Joseph C. Pichard Subrogé tuteur des dits mineurs —
étant ici présent se déclare de la même opinion que
les dits mineurs et demande et prie pour l'homologation
de leur procédures.

En foi de quoi les dits mineurs et Subrogé tuteur —
Signent en présence de témoins compétents et par devant
moi Notaire après lecture avec eux donnée du tout.

Notaires
M. Litalle
M. Savoyne



Notaire
C. D'Argy
Reçu

Acquereurs
C. Pichard
M. Litalle
Alphonse Litalle
C. Pichard fils
C. F. Savoyne
Joseph Pichard

Ret. J. filed Feb'y 18/59
A. Mangum Judge

les terrains et nous Records après lecture faite
du tout

avant de clore il y a à ajouter, viz
une pendule quatre piastres 44.00

une vieille cabane, deux piastres 50 cinquante 2.50
9.50

Jamain

St Martel

M. Saveryne



Joseph L. Bourque

O Bourque

Dany
Records

2/18/69

To the Hble A Garrique parish judge
holding session in and for the parish of
St Landry

The petition of Octave Richard
Natural Tutor, a resident of said parish
with respect represents, that this day
in pursuance to an order issued by your
Hble Court your Davy Recorder of said
parish held a family Council of the nearest
Relatives of the minor children of your
petitioner issue of his legal marriage
with his deceased wife Virginie Lefort
the whole of which will fully appear
by reference to the process verbal and
Deliberation of said family Council
herewith annexed and made a part
of this petition

your petitioner therefore prays
that the Deliberations of said family
meeting may ^{be} confirmed homologated
and made the judgment of your
Hble Court, and that an order may
issue from your Hble Court authori-
sing your petitioner in his aforesaid
capacity of Natural Tutor to cause
the property of said estate to be sold
at public auction according to the
prayer and Deliberation of said family
meeting by himself as Natural Tutor
aforesaid or by an auctioneer after legal
notice

and for General Relief

By his atty B. Martell &
H. S. Peth

Filed February 18. 1869

A. Garrique, Judge

See the proceedings of the family

mentioned in the foregoing petition be approved
and homologated, and let the property which was
in Community between Octave Richard and
Virginie Laford her deceased wife be sold at
public auction to the highest and best bidder
by said Octave Richard as natural tutor
to his minor children or by a duly qualified
auctioneer for the Parish of St. Landry, on the terms
of conditions as advised by said family meeting.
Given in Chambers in Opelousas the 18 Feb'y 1899
Thomique J. Jude

2/18/69

To the Honble at harrigue parish judge
holding session in and for the parish
of St Landry,

The petition of Octave
Richard a resident of said parish
with respect represents That he
qualified as Natural Tutor of his minor
children issue of his marriage with his
Deceased Wife Virginie Lefort, That said
Deceased left an estate in community ~~that~~
between his said heir, and himself, That
it is necessary That an estimative inventory
of said estate be taken.

petitioner therefore prays, That your
Duty by Recorder of said parish be autho-
rised to take said estimative inventory
and That said Notary make due return
of his proceedings, according to law
and for all legal steps in the premises
and for General Relief

By his attys

Arthur L

Filed Feb'y 18. 1869

Hudspeth

A. G. G. G. G.

See an Estimative Inventory be taken
as prayed for.

Given at Chambers in Opelousas this 18 Feb'y 1869

A. G. G. G. G.

Noty Given February 21st 1870

John D. Dwyer & Co

No 3260

Estate of

Virginia Lefort et al

Commission for sale

2/25/69

State of Louisiana
Parish of St Landry

To Octave Richard of the Parish
of St Landry, natural tutor to his minor
children, the issue of his marriage with
Virginia Defor die.

By virtue of an order of the
Parish Court in and for the Parish of St
Landry as follows:-

You are hereby authorized and
empowered to sell at public auction to the
highest and last bidder, the property which
was in Community between you and said
Virginia Defor your wife on the following
terms & conditions to wit: The moveable property for
Cash, and the immovable property as follows: one
fifth of the purchase money payable cash and
the balance in two equal annual instalments
from the day of sale - Purchasers furnishing good
& solvent Securities to your own Satisfaction, all
sums are punctually paid at maturity to bear 8%
interest per annum from time due until finally
settled - and said immovables remaining specially
mortgaged unto said Community until full and entire
payment and the interest which may accrue thereon.
And make due return of your proceedings
as required by law -

Given under my Official
Signature this 25th day
1869

Almon O. Pope

Payroll I A Stock ^{then} 1869

3/10/69

Mr Overton

Dear Sir

I have a few remarks to make in regard to the property of my husband Mr. I would like for my father-in-law to have it at the appraisal if it can be fixed so. he can take it as to save it for the children but I fear that it will take all for expenses and to pay the debts if so. I fear you did not get the other letter that I sent. I will write my address again. Sarah I shall like will tell you all the particulars relating to the property from

Sarah P. Lewis

No 3268

Filed March 10 1869

Samuel J. Jones